aussi pour se répandre dans de multiples travaux d'intérêt public.

Président du Tribunal de Commerce

Dès 1901, il entrait comme juge suppléant au Tribunal de commerce, il devenait titulaire en 1904 et président en 1908, succédant à M. Albert Prouvost.

Sa présidence a marqué dans les annales du Tribunal et a laissé le souvenir d'une droiture, d'une sûreté de jugement et d'une autorité appréciées.

Il abandonna la présidence en 1911 en la laissant à son prédécesseur M. Albert Prouvost.

Animateur de l'Exposition de 1911

En cette année 1911, il avait d'ailleurs accepté, en dehors de la lourde charge de la présidence du Tribunal de commerce celle du Comité d'initiative de l'Exposition internationale de Roubaix.

Ce que fut cette exposition qui célébrait le centenaire industriel de Roubaix, beaucoup de nos concitoyens le savent encore parfaitement. L'ampleur de ses installations dans le magnifique Parc Barbieux, l'éclat des fêtes qui s'y déroulèrent, l'affluence des visiteurs, en firent un magnifique succès couronné par la venue du Président de la République, M. Fallières. Elle apporta à notre ville un splendide prestige. M. Mathon en avait été le principal artisan. Et son beau-frère, le maître Eugène Motte, qui s'était dépensé généreusement avec lui en cette occasion, put justement lui décerner le titre de « grand citoyen » de Roubaix.

Président de la Croix-Rouge

M. Eugène Mathon avait fait son service militaire dans la coloniale où il était devenu capitale.

En 1901, il entra dans la Croix-Rouge et fut chargé de reconstituer le Comité de Roubaix, dont il garda la présidence jusqu'à 1920, la laissant alors à M. Louis Watine.

Ses fonctions le retinrent ainsi à Roubaix pendant les sinistres années de guerre.

Sous sa direction, des ambulances furent créées au Raverdi, à Saint-Louis, groupant 600 lits. Les Allemands lui enlevèrent cette direction en 1916.

Il se tourna alors vers les œuvres destinées à soulager la population, et il s'occupa avec M. Louis Watine de l'organisation de jardins populaires qui rendirent de grands services à nos concitoyens affamés.

Sans cesse il intervint aussi auprès de l'occupant ennemi pour atténuer autant que possible les tragiques conséquences de l'enlèvement des femmes et des jeunes filles et des envois aux travaux forcés.

La médaille de la Reconnaissance française lui fut décernée pour le dévouement qu'il prodigua à cette époque maudite.

Le reconstructeur

M. Mathon en pleine guerre songeait à l'avenir de Roubaix et à sa reconstitution industrielle et sociale.

Avec quelques hommes d'étude épris de problèmes sociaux, il ébaucha alors la réalisation d'une œuvre qu'il appelait « Familia » et qui devait être l'origine des allocations familiales que les industriels roubaisiens furent des premiers à réaliser après guerre et qui sont tout à leur honneur.

Sur cette organisation se greffa ensuite une réalisation plus spécialement syndicale qui fut connue sous les noms de « Consortium » et de « Commission intersyndicale ».

En même temps, en 1919, M. Mathon créait la « Fédération industrielle et commerciale de Roubaix-Tourcoing » qui réunissait la Société industrielle de Roubaix, celle de Tourcoing et le Comité des intérêts économiques de Roubaix-Tourcoing, qui avait à Paris pendant la guerre, sous la présidence de M. Emile Toulemonde, sauvegardé l'avenir de nos industries.

M. Mathon en était encore actuellement le vice-président aux côtés de son ami M. Joseph Wibaux, qui en assume la présidence depuis la fondation.

M. Mathon était l'âme également du « Syndicat des fabricants de tissus » dont il fut président jusqu'en 1932.

C'est à M. Mathon qu'on dut aussi le développement à Roubaix-Tourcoing de l'« Union des sinistrés du Nord », créée à Paris avant l'armistice par MM. Ducrocq et Fernand Dewavrin. Par cette organisation fut facilitée la réparation des dommages de guerre et la restauration des usines.

On peut juger déjà le labeur énorme de M. Mathon. Ce n'était pas encore assez. Le cadre local et régional était trop étroit pour ses larges conceptions et il répandit encore sa formidable activité dans les organisations nationales.

Il devint rapporteur général de la Semaine du commerce extérieur et du Congrès national des conseillers du commerce extérieur dont il faisait partie dès avant la guerre.

Il fut président du Comité d'études de la Semaine de la Monnaie, président du Comité de la Semaine des P.T.T.

Sa grande création qui est le couronnement de ses idées corporatives, est « le Comité central de la laine ». Cette organisation a réussi à grouper tous les intérêts lainiers en un puissant faisceau pour leur défense et leur développement.

Grâce à cette centralisation, la Fédération lainière internationale a été rendue possible et on sait avec quelle maîtrise la préside M. Maurice Dubrulle, l'associé de M. Mathon.

Il faut ne pas oublier encore que M. Mathon était administrateur de l'Office national du commerce extérieur, vice-président de l'Union textile, vice-président de l'Association française des fabricants de tissus. Président des Unions ovines, administrateur de la Banque de France.

Ses idées doctrinales, M. Mathon les développa largement par de nombreux discours et conférences qu'il donna un peu partout en France. Mais l'ouvrage qui les résume plus spécialement est « la corporation, base de l'organisation économique » réédité en 1934.

Pour assurer le développement de ses idées il s'intéressa aussi à la presse, notamment à la « Journée industrielle ».

* *

Le Gouvernement de la République qui avait déjà reconnu les mérites de l'activité publique de M. Mathon en le nommant chevalier de la Légion d'honneur en 1912, après l'exposition de Roubaix, lui décerna la rosette d'officier en 1923, et la médaille d'argent des Assurances sociales en 1927.

M. Mathon était aussi titulaire de la croix de chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand, de celle de chevalier d'Orange et Nassau et officier du Nichan Iftikar.

* *

Depuis un an environ, la santé de M. Mathon avait été ébranlée. Au cours d'un deuxième voyage autour du monde qu'il faisait en compagnie de sa femme, Mme Mathon et de sa belle-sœur, Mme Desurmont-Motte, il dut s'aliter aux îles Hawaï. Ayant gagné les Etats-Unis à San Francisco et traversé l'Amérique en avion, il reprenait le paquebot à New-York pour la France où il rentrait au Havre en avril dernier.

Une amélioration survint pour quelques mois. Une intervention chirurgicale devenait utile, mais les médecins hésitaient à la faire étant donné le grand âge de M. Mathon. Mais sa volonté était telle que M. Mathon n'hésita pas à se faire opérer tout dernièrement à la clinique de l'Alma, rue de l'Université à Paris, par le docteur Papin Il s'était préparé chrétiennement à tous les aléas de cette opération.

C'est à la clinique qu'une embolie soudaine l'a emporté mercredi matin à 6 heures 30.

Mardi encore, il avait reçu Mme Mathon et quelques-uns des siens, et le soir il avait écouté attentivement à la radio le discours de M. Laval.

Il se trouvait bien et faisait déjà des projets d'une nouvelle croisière pour le jour de sa guérison, dont il ne voulait pas douter.

La maladie a été plus forte que sa volonté et il a succombé presque subitement, sans que sa femme ait eu le temps d'accourir auprès de lui...

M. Eugène Rasson-Mathon, son gendre et M. Maurice Dubrulle, son associé et M. Joseph Wibaux sont partis mercredi matin pour Paris, aussitôt que leur fut parvenue la nouvelle du décès qui fut rapidement connue dans Roubaix en y jetant une vive émotion.

Nous présentons à Madame Mathon, à ses enfants et petits-enfants, à M. Eugène Rasson, à M. Maurice Dubrulle, aux Associations industrielles qui perdent leur chef, l'expression de nos condoléances attristées.

* *

Les funérailles de M. Eugène Mathon seront célébrées le samedi 30 novembre à onze heures en l'église Saint-Joseph, à Roubaix. (paroisse de son domicile, 118, boulevard d'Armentières).

Suivant la volonté expresse du défunt, il n'y aura ni fleurs, ni couronnes, ni discours. Un service funèbre sera célébré la veille à Paris, église Notre-Dame des Victoires, à 9 heures.

UNE LETTRE DU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUBAIX AUX VICE-PRÉSIDENTS DU COMITÉ CENTRAL DE LA LAINE

M. Fernand Carissimo, président de la Chambre de commerce de Roubaix, a adressé la lettre ci-dessous aux vice-présidents du Comité central de la laine :

La mort d'Eugène Mathon, qui endeuille Roubaix et l'industrie lainière de France tout entière, sera particulièrement ressentie par le Comité Central de la Laine, qu'il présidait avec une si grande autorité et auquel il avait voué un tel attachement

C'est pourquoi je tiens, dès l'annonce de cette pénible nouvelle, à vous adresser les condoléances de la Chambre de Commerce de Roubaix, en vous priant d'en transmettre l'expression à votre Comité directeur.

La perte d'un homme comme Eugène Mathon nous fait mesurer à sa grandeur réelle la place qu'il tenait. Sa haute culture, sa vaste intelligence, son expérience, sa sagesse et son sens profond des réalités en avaient fait, pour tous les lainiers de France, un chef, un guide incomparable. Roubaix perd en lui un représentant qui contribuait hautement à son renom. Le Comité Central de la Laine voit disparaître avec lui un animateur d'une valeur exceptionnelle.

Votre deuil est aussi notre deuil. C'est pourquoi j'ai tenu à vous dire la part que prend notre Compagnie aux regrets du Comité Central de la Laine, en y joignant le témoignage de mes sentiments personnels profondément attristés.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, etc...

Le Président,
Signé : Fernand CARISSIMO.

AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUBAIX

Au début de l'audience de mercredi du Tribunal de commerce, M. Louis Mulliez-Lestienne, qui présidait, prononça en quelques mots l'éloge funèbre de M. Mathon qui consacra dix ans au Tribunal de commerce et dont le gendre, M. Eugène Rasson, va quitter incessamment la présidence.

Me Gœthals, au nom des avocats et des agréés, s'associa aux condoléances exprimées par M. Mulliez.

L'audience fut levée quelques minutes en signe de deuil.

LE MAIRE DE BERLIN EST EXCLU DU PARTI NAZI

LE DOCTEUR SAHM
maire de Berlin, vient d'être exclu du parti national-socialiste. Cette exclusion obligera sans doute le docteur Sahm à résigner ses fonctions municipales

Une circulaire de M. Paganon sur les réunions publiques

Une nouvelle circulaire de M. Paganon précise l'application des décrets-lois qui permettront aux maires et préfets d'interdire les manifestations susceptibles de compromettre l'ordre public.

Des arrêtés d'interdiction visant des réunions pourront être pris quand, par la date choisie, le lieu où elles doivent se tenir, la façon dont elles ont été organisées, le mode selon lequel elles doivent se dérouler, elles seront de nature à faire prévoir des incidents ou redouter des troubles, tels que les services de la police seraient obligés à intervenir sur la voie publique.

Il appartiendra toujours aux maires des communes intéressées de recourir à l'interdiction ; mais comme la responsabilité du maintien de l'ordre public incombe en définitive au Gouvernement, ce dernier estime que son représentant, le préfet, est qualifié soit pour donner son accord, soit pour substituer son autorité à celle des magistrats municipaux défaillants.

La situation politique

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Des socialistes indépendants combattent la thèse socialo-communiste

Mais leur thèse a été combattue non seulement par les radicaux-socialistes qui en avaient reçu le mandat, la veille, mais encore par des socialistes indépendants, comme MM. Alexandre Varenne et Ramadier, qui ont invité leurs collègues de l'extrême-gauche à abandonner leur position, afin de permettre à la Chambre de se prononcer en pleine clarté sur l'aspect essentiel de la politique gouvernementale : La défense du franc, puisqu'il était entendu que la question des ligues serait soulevée aussitôt après.

Il n'est pas digne de la Chambre, d'après eux, de jouer le sort du Cabinet sur une simple question de date.

Mais les socialistes ont maintenu que cette question de date était pour eux primordiale, car elle constitue le fond même de la question de confiance qui va se trouver posée. La Chambre doit-elle faire passer la défense du franc avant ou après la défense du régime ?

Dissolution des ligues et de la Chambre, tel reste le programme socialiste

— Que feriez-vous, leur a-t-on demandé alors, si le Gouvernement était renversé à l'issue d'un tel débat ?

M. Léon Blum s'est dressé et a répondu :

— Une sous-délégation des gauches composée de sept ou huit membres se réunirait aussitôt et nous demanderions que, dans les deux heures, fût constituée par un ferme républicain un gouvernement dont le programme serait, conformément à la décision de notre Conseil national, la dissolution des ligues et la dissolution de la Chambre.

Le communiqué officiel

Cependant, une fraction des radicaux-socialistes n'a pas perdu l'espoir d'aboutir à une entente sur l'ordre du jour qui éventuellement sanctionnerait un débat sur l'activité des ligues.

Voici le communiqué publié à l'issue de la réunion :

« La délégation de gauches s'est réunie, sous la présidence de M. Salengro, en vue d'examiner la situation politique. Diverses suggestions ont été présentées. Elles seront soumises aux différents groupes qui en délibéreront dans le plus bref délai et feront connaître leurs décisions à une nouvelle réunion de la délégation qui se tiendra jeudi à 13 h. 30. Elle a chargé les auteurs d'interpellations sur les ligues de rédiger un texte commun qui lui sera soumis. »

Les nouvelles réunions prévues aujourd'hui

Il a été convenu que les groupes reprendraient les délibérations jeudi pour essayer d'ajuster les vues exprimées au cours de la réunion et de réduire les désaccords qui venaient d'apparaître.

Les délégués des gauches auront notamment à rechercher des formules susceptibles de réaliser une entente sur des ordres du jour, d'abord pour mentionner dans celui qui servira de sanction au débat sur la politique financière l'opinion exprimée à la réunion que la défense du franc implique le maintien de l'ordre dans la rue, ensuite pour trouver une nouvelle rédaction à celui qui, éventuellement, serait présenté pour clore un débat sur les incidents de Limoges, auxquels les socialistes n'ont pas renoncé, en vue de prendre la défense de la municipalité.

Les délégués, après avoir suscité ainsi de nouveaux débats au sein des groupes, auront à en rendre compte avant l'ouverture de la séance publique à une nouvelle réunion qui précédera la conférence des présidents de groupes et des grandes Commissions.

Mais la plupart d'entre eux pensaient à la fin de la matinée, qu'en dépit des efforts de certains, l'entente encore souhaitée par quelques-uns d'entre eux ne pourrait être réalisée.

Et il apparaissait ainsi que l'effort d'opposition réalisé depuis le 17 novembre par les socialistes, loin d'être sur le point d'aboutir, aurait plutôt pour résultat de consolider la situation ministérielle.

L'offensive des extrémistes semble vouée à l'échec

En présence des divergences de vues qui se sont ainsi manifestées à la délégation des gauches, il paraît probable que les groupes qui y sont représentés renonceront à adopter une attitude commune, jeudi, et reprendront chacun leur liberté d'action.

Ainsi la tentative des extrémistes de renverser le Gouvernement sur une obscure question de procédure semble avoir définitivement avorté et c'est en pleine clarté que s'engagera devant la Chambre, le premier débat décisif ouvert au Palais-Bourbon depuis plus de cinq mois.

La Fédération républicaine se range autour de M. Laval

Paris, 27 novembre. — Le Conseil national de la Fédération républicaine de France s'est réuni sous la présidence de M. Louis Marin, ministre d'Etat. On remarquait notamment parmi les 150 membres présents, de nombreux parlementaires et les présidents de 72 fédérations départementales.

Aux applaudissements de l'assistance et à l'unanimité, M. Louis Marin a été réélu président.

Un débat de politique extérieure s'est engagé ensuite.

Finalement, l'ordre du jour suivant a été adopté à l'unanimité :

« Le Conseil national de la Fédération républicaine de France, réuni le 27 novembre, sous la présidence de M. Louis Marin, après avoir entendu le rapport de M. Edouard Soulier sur la situation internationale se range autour de M. Pierre Laval et espère en la sagesse du Parlement pour le maintenir à la tête du Gouvernement et au Quai d'Orsay ;

» Il persiste à insister sur le danger des sanctions économiques, déjà si néfastes pour la France, dont certaines, — l'interdiction relative au pétrole, serait de celles-là, — sont propres à faire naître la guerre ;

« Affirme que l'armée et la marine françaises ne sauraient être employées à aucune autre action qu'à défendre le sol national, métropolitain et d'outre-mer. »

Dans la deuxième partie de sa délibération le Conseil national de la Fédération républicaine de France s'est déclaré plus hostile que jamais à une dévaluation qui serait une catastrophe à la fois matérielle et morale pour le pays.

La Gauche radicale votera la confiance

Paris, 27 novembre. — Le groupe de la Gauche radicale a résolu, à l'unanimité, de voter la confiance au Cabinet, aussi bien sur la priorité du débat financier queu sur l'ordre du jour qui terminera les interpellations sur la politique du Gouvernement, en vue de la défense du franc et de la sauvegarde de l'épargne.

Ce groupe étant celui qui siège à la droite du groupe radical-socialiste, sa décision est susceptible d'entraîner un certain nombre d'hésitants des partis voisins.

M. Pierre Laval est optimiste

Paris, 27 novembre. — M. Pierre Laval s'est rendu à la Chambre, mercredi vers 15 h. 30, pour prendre contact dans les couloirs avec les députés.

Il s'est montré plutôt optimiste sur la bataille qu'il va livrer jeudi.

A un journaliste qui, faisant allusion aux délibérations de la délégation des gauches, lui promettait dans le scrutin de confiance 320 à 330 voix, le Président du Conseil a répondu :

— J'en accepte l'augure, mais je souhaite surtout que cette majorité reste compacte.

L'optimisme de M. Laval semble fondé sur le fait qu'un certain nombre de radicaux-socialistes sont disposés à faciliter sa tâche.

C'est, ainsi que l'un des auteurs des nouvelles interpellations déposées le matin, M. Georges Potut, qui s'est fait remarquer au Congrès radical-socialiste de la salle Wagram par un rapport très documenté sur les problèmes financiers, est l'un de ceux qui ont, hier, donné les plus sérieux avertissements au groupe radical à propos des conséquences que pourrait avoir dans les circonstances actuelles, la chute du Cabinet.

Le parti radical se rallie à une politique de conciliation

Paris, 27 novembre. — Le bureau du Comité exécutif du parti radical et radical-socialiste s'est réuni à 18 h., place de Valois, pour examiner la situation politique, telle qu'elle se présente à la veille de la rentrée parlementaire. M. Edouard Herriot assistait à cette réunion, qui a duré 3 heures.

Le débat a été très animé. M. Ed. Herriot a exposé avec force, les dangers auxquels une crise politique, surgissant dans les circonstances actuelles, exposerait la démocratie.

Les membres du bureau, se ralliant à l'opinion exprimée par le président du parti, se sont trouvés d'accord pour demander au groupe parlementaire de faire un grand effort de conciliation. Un ordre du jour dans ce sens, sanctionnant la discussion, a été voté à l'unanimité.

Que MM. Jean Zay et Mendès-France qui ont voté contre les pleins pouvoirs accordés au Gouvernement, en matière financière, ont revendiqué le droit de ne pas se déjuger lorsqu'il s'agira pour le Parlement de ratifier les décrets-lois. Ils ont, néanmoins, approuvé l'ordre du jour recommandant l'unité de vote. Il paraît probable, d'après les échos recueillis à l'issue de la réunion, qu'un certain nombre de députés, à l'exemple de MM. Jean Zay et Mendès-France se réfugieront dans l'abstention, lors du scrutin sur la politique financière du Gouvernement.

La Vallée Maudite

Tel est le titre du feuilleton dont nous commencerons prochainement la publication.

Cette œuvre passionnante se développe en Artois : son auteur a choisi pour thème les sinistres exploits des « chauffeurs » qui, à l'époque de la Révolution Française, répandaient la terreur dans nos campagnes.

Lisez "La Vallée Maudite"

Une femme est trouvée étranglée dans sa baignoire à Paris

ET SON MARI A DISPARU

Paris, 27 novembre. — Mercredi matin, des agents découvraient abandonnée sur les bords de la Seine, à Ivry, une voiture automobile tous phares allumés, portant une plaque d'identité au nom de M. Dujardin.

Dans la voiture, les gardiens trouvèrent une lettre manuscrite signée « Dujardin » dans laquelle il était déclaré que ni M. Dujardin, ni sa femme ne seraient retrouvés vivants.

Au domicile de ces derniers, 5, rue Lalo, on découvrit dans la baignoire Mme Dujardin, immergée et étranglée.

On ignore jusqu'à présent, ce qu'est devenu M. Dujardin.

Les enfants martyrs

A Ermenonville, un enfant de six ans accuse son beau-père de lui avoir posé la main sur un fourneau rouge

Chartres, 27 novembre. — A Ermenonville-la-Petite, le maire, M. Victorien Peltier, s'informant des raisons de l'absence à l'école de Lucien Lhuillery, 6 ans, a découvert l'enfant au lit, sans draps et portant de nombreuses traces de coups, ainsi que des brûlures à la main gauche.

Le pauvre gamin a déclaré que son beau-père, André Gandichau, ne cessait de le frapper et qu'il lui avait posé la main sur un fourneau rouge. Gandichau nie.

En Tunisie, un enfant est tué par son beau-père, à coups de bâton

Tunis, 27 novembre. — Près de Ferryville, un enfant de cinq ans, avait été tué à coups de bâton par son beau-père. Le misérable, nommé Andallah Ben Mohamed a été arrêté.

Une mère dénaturée et son ami sont condamnés

Paris, 27 novembre. — Il y a quinze jours, le tribunal correctionnel devait juger la femme Le Marellec et son ami, le Portugais da Costa, coupables d'avoir frappé brutalement et abandonné les petites Jeanine et Christiane Le Marellec, respectivement âgées de huit et six ans.

Le tribunal a infligé à la femme quatre ans de prison et à son ami trois ans de la même peine.

La Commission des Finances supprime la pension des veuves remariées

La Commission des finances a trouvé une solution à la question des veuves de guerre remariées en maintenant la suppression de leurs pensions, sauf pour celles qui sont redevenues veuves ou qui ne bénéficient que de faibles ressources; le taux des allocations accordées aux enfants issus du premier mariage a été majoré.

Le Roi de Grèce décerne des distinctions à MM. Albert Lebrun et P. Laval

Athènes, 27 novembre. — Le Roi Georges de Grèce a conféré à M. Albert Lebrun, président de la République française, et à M. Pierre Laval, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, la grand'croix de l'Ordre royal du Sauveur.

M. Bonnefoy-Sibour, préfet de Seine-et-Oise, est nommé ministre plénipotentiaire

Paris, 27 novembre. — M. Pierre Laval a fait approuver par le Conseil des ministres la nomination de M. Bonnefoy-Sibour, préfet de Seine-et-Oise, dans la carrière diplomatique au grade de ministre plénipotentiaire. M. Bonnefoy-Sibour ira dans une des capitales des pays baltes.

Le concours départemental d'étalons de gros trait a eu lieu hier à Lille

Le concours départemental annuel, qui rassemble la plupart des éleveurs et amateurs de beaux chevaux, s'est tenu mercredi, à dix heures, dans les halls réservés à l'agriculture, à la Foire commerciale de Lille. La foule des curieux était nombreuse autour des enceintes, où des garçons d'écurie spécialisés présentaient les sujets qui, sans contredit, formaient l'élite de la race de trait du Nord.

On ne comptait pas moins d'une soixantaine d'animaux répartis dans les diverses catégories de concurrents.

Etant donné leur nombre, les opérations du jury ont duré deux heures et demie.

Assemblée générale de la Chambre d'agriculture du Nord

La Chambre d'Agriculture du Nord a tenu sa session générale d'automne hier mercredi, à 10 h., à la préfecture, sous la présidence de M. Emmanuel Lanthiez, assisté de MM. d'Hespel et Caudrelier, vice-présidents ; Outters, secrétaire ; Herreman et Ghestem, trésoriers.

Après expédition des différentes questions d'ordre administratif et vote du budget primitif de 1936, l'assemblée entendit successivement des rapports de MM. Paul Dufour sur les relations entre les Chambres d'Agriculture, les Chambres de Commerce et les Chambres de Métiers ; E. Poissonnier, sur l'application des décrets-lois concernant le prix de l'électricité ; Outters, sur le danger de certaines installations électriques à la campagne ; E. Bocquet, sur les expériences d'alimentation lactée dans les écoles; Casimir Destombes, sur la main-d'œuvre frontalière agricole ; P. Dufour et J. Vandaele, sur les expertises judiciaires rurales.

A la suite d'une motion de M. Henri Ghestem, tendant à la sécurité des fermiers de certaines administrations, une résolution comportant l'indemnité d'éviction est votée à l'unanimité

Une série de vœux relatifs à la vente des fromages maigres, à l'importation des blés étrangers, à la date des vacances scolaires dans l'enseignement primaire, sont adoptés à l'unanimité.

Sur la demande de M. Outters, la question du pain frontalier est mise à l'ordre du jour de la prochaine assemblée ; et deux autres vœux concernant les certificats d'origine et les droits sur la pelle sont renvoyés à une réunion ultérieure, pour complément d'étude.

M. Vesin, directeur des Services agricoles, donne lecture de deux intéressantes communications sur la maladie verruqueuse de la pomme de terre et sur le doryphore ; et M. Lanthiez, d'une note documentaire sur la fraude des volailles. Un vœu, tendant à l'interdiction du ramassage des volailles et des œufs dans un rayon de deux kilomètres et demi de la frontière, est pris en considération ; et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h. 30.

Dernière Heure

Le Conseil national de la Fédération républicaine réclame le maintien absolu du droit de réunion

Paris, 27 novembre. — Le Conseil national de la Fédération républicaine s'est réuni de nouveau mercredi après-midi, sous la présidence de M. Louis Marin.

Après une discussion sur la politique générale, un ordre du jour a été voté à l'unanimité par lequel, la Fédération se prononce pour la réforme électorale avec représentation proportionnelle intégrale.

La motion proteste aussi contre certaines menées du Front commun, notamment à Brest et à Toulon, se termine par une réclamation formelle du maintien absolu du droit de réunion et du droit d'association dans le cadre de la légalité.

Dans la seconde partie de sa réunion, le Conseil national a voté une motion qui clôture le débat agricole et réclame les mesures suivantes :

1° Protection du travail français sous toutes ses formes ;

2° Lutte contre la déflation unilatérale des produits du sol, revalorisation des produits agricoles à la production suivant les modalités développées au Conseil national ;

3° Amélioration des rapports entre l'Etat et la profession sur le plan de la famille, du métier et par l'intégration de la profession dans l'administration et la direction du pays.

L'ASSAINISSEMENT DU MARCHÉ DU BLÉ

Paris, 27 novembre. — M. Pierre Cathala, ministre de l'Agriculture, vient de faire adopter par le Gouvernement un certain nombre de mesures qui complètent celles déjà prises au cours de ces derniers mois pour poursuivre l'assainissement du marché du blé et assurer la revalorisation des cours.

Les journaux officiels des 26 et 27 novembre 1935 ont publié trois décrets relatifs, l'un à la liquidation du stock de sécurité constitué par les soins de l'intendance, les deux autres à l'accélération de l'écoulement des blés pris en charge par l'emploi en meunerie et la dénaturation.

La résorption du stock de sécurité sera exactement assurée par l'exportation préalable à l'étranger d'une quantité égale de blé tendre, que les acquéreurs de ce stock seront tenus d'acheter sur le marché français.

Un autre décret porte de 25 à 40 % le pourcentage d'emploi par la meunerie des blés qui ont fait l'objet de contrats de prise de charge.

Enfin, le décret complétant les dispositions du décret précédent, autorise pour les blés pris en charge, la dénaturation des invendus des trois premières tranches et d'un pourcentage important des tranches restant à ouvrir.

Un accord commercial franco-espagnol serait conclu prochainement

Paris, 27 novembre. — Les conversations officieuses franco-espagnoles qui se sont poursuivies récemment à Paris et dont les conclusions sont actuellement examinées par le Gouvernement de Madrid, pourraient, d'après certaines informations de source généralement autorisée, avoir pour résultat l'établissement à très bref délai d'un accord commercial.

On estime toutefois que la mise en application de cet accord demeurerait subordonnée à un règlement préalable des questions de créances arriérées ainsi qu'à l'octroi de garanties en ce qui concerne les paiements futurs.

Un fou tue sa femme ses deux enfants et treize personnes

Amsterdam, 27 novembre. — A Ampenan, dans l'île de Lombok (Indes néerlandaises), un indigène est devenu fou furieux à la suite d'une discussion avec sa femme. Il la tua ainsi que ses deux enfants et mit le feu à sa maison.

Puis il tira sur la foule, tua treize personnes et en blessa deux grièvement avant qu'on ait pu le réduire à l'impuissance.

La réunion mensuelle de la section lilloise des Croix de feu

Les membres de la section lilloise des « Croix de Feu » ont tenu, mercredi soir, à la salle des « Ambassadeurs », à Lille leur assemblée mensuelle sous la présidence de M. Causaert

Celui-ci a félicité M. Bloin, président de la section, pour sa gestion pendant quatre ans, puis passa les consignes d'ordre intérieur et de discipline aux membres du groupement.

Il évoqua aussi les récents incidents de Limoges.

M. Franqueville, délégué aux fêtes, fit un appel en faveur de l'arbre de Noël de la section.

M. Hermant, délégué à la propagande, fit une conférence sur la situation politique et économique en France.

M. Gravis, de Valenciennes, fit ressortir l'exemple du patriotisme et du dévouement donné aux « Croix de Feu » par le colonel de La Rocque, et brossa le tableau de l'œuvre sociale entreprise par le mouvement

Un important service d'ordre, composé de 200 gardes mobiles, n'a pas eu à intervenir.

L'Administration des contributions indirectes réclame près de cinq millions d'amende à deux minotiers d'Aire-sur-la-Lys

L'audience du Tribunal correctionnel de Saint-Omer de mercredi a été consacrée aux débats d'une importante affaire de fraude sur les blés dans laquelle sont inculpés MM. Paul Martin, 44 ans, actionnaire et gérant des Grands Moulins d'Aire-sur-la-Lys, et Paul Guesmon, 35 ans, employé dans la même affaire.

Un boulanger, M. Février, de Rumingham, se voyait aussi reprocher un délit : il a accepté que les Moulins d'Aire-sur-la-Lys lui livrent des sées de farine pénifiables non plombés et non étiquetés.

MM. Martin et Guesmon sont prévenus d'avoir employé insuffisamment de blé de report pour les années 1933 et 1934; pour ce délit, l'administration des Contributions indirectes réclame 200.500 francs d'amende, le quintuple décime et les frais. Elle reproche aussi aux minotiers d'avoir effectué au moins 80 livraisons irrégulières dans des boulangeries de la région, et réclame 2.555.000 francs, frais et quintuples décimes en sus.

M. Février se voit réclamer 25.000 fr., décimes et frais en sus.

Le Tribunal continuera l'examen de cette affaire le 3 janvier.

La nouvelle de l'avance des troupes éthiopiennes en Somalie est démentie à Rome

Rome, 27 novembre. — L'Agence Stefani déclare que les nouvelles publiées à l'étranger, annonçant que les troupes du Négus auraient repris Gorahai et Gueriogubi que 100.000 hommes du ras Desta auraient pénétré sur plus de 300 kilomètres, en Somalie italienne et que les Italiens auraient abandonné Mincéalé, se repliant sur Adigrat, sont absolument dénuées de fondement.

En réalité, ajoute l'Agence Stefani, les troupes italiennes occupent entièrement toutes les positions qu'elles avaient conquises.

Plusieurs ministres grecs refusent de contresigner le décret d'amnistie

Athènes, 27 novembre. — Certains membres du Gouvernement, opposés à l'octroi d'une mesure de clémence en faveur de M. Venizelos, du général Plastiras et des autres chefs séditieux ayant refusé de contresigner le décret d'amnistie, le général Condylis s'est rendu à minuit au Palais royal pour mettre le Roi au courant de la situation.

Un aigle impérial est abattu en Seine-et-Oise

Le garde-chasse Rougeot, du poste de la Californie, territoire de la commune de Rochefort-en-Yveline, arrondissement de Rambouillet, étant en tournée dans les bois de Guhermont, près de Rochefort, a réussi à tuer d'un coup de fusil un aigle impérial mesurant deux mètres cinq d'envergure.

Dernières Nouvelles Sportives

FOOTBALL-ASSOCIATION

Le match Red Star - U.S. Valenciennes sera rejoué le 29 décembre

Paris, 27 novembre. — La Commission du Championnat de France professionnel, au cours de sa réunion de mercredi, a décidé que le match qui n'a pu être terminé entre le Red Star et l'U.S. Valenciennes, dimanche dernier, sera rejoué le 29 décembre, sur un terrain à désigner.

COTONS

LIVERPOOL, 27 novembre.

Importations, 3.197 ; Américain, baisse 3 ; Brésilien, baisse 2 ; Egyptien, hausse 10-13.

	New-Orléans		New-York	
Terme	Préc.	Jour	Préc.	Jour
Disponible	11.20	12.20	12.25	12.30
Novembre	—.—	—.—	—.—	—.—
Décembre	11.85	11.90	11.82	11.80
Janvier	11.72	11.75	11.73	11.80
Février	—.—	—.—	11.67	12.10
Mars	11.60	11.64	11.61	11.63
Avril	—.—	—.—	11.56	11.57
Mai	11.50	11.52	11.50	11.57
Juin	—.—	—.—	11.46	11.46
Juillet	11.41	11.42	11.42	11.41
Août	—.—	—.—	11.37	11.33
Septembre	—.—	—.—	11.27	11.25
Octobre	11.15	11.15	11.18	11.18

Recettes. — Aux ports de l'Atlantique, 2.000; aux ports du Golfe, 28.000; aux ports du Pacifique, 3.000.

Exportations. — Pour la Grande-Bretagne, nulles; France et Continent, 9.000; Japon et Chine, 4.000.

Les marchés américains seront clos, aujourd'hui jeudi.

CHANGES A L'ÉTRANGER

Londres : Sur Paris, 74.97; sur Bruxelles, 292.00; Esc. hors banque, 0 9/16, 0 5/8; Prêt à cour terme, 0 1/2.

New-York : Sur Paris, 6.36 1/2; sur Londres, 4.93 5/8; Cab. transf., 4.93 7/8; sur Bruxelles, 16.91 1/2.

SUCRES. — Cuba, prompte livraison, 325; A terme : Sur novembre, 223; décembre, 225, nom.; janvier, 209; mars, 211; mai, 214; juillet, 216; septembre, 220. — Ventes, 20.000 tonnes.

Revue du Marché de New-York

New-York, 27 novembre. — De nombreux agents se tinrent à l'écart de la Bourse mercredi, en raison d'une tendance à attendre les événements de France et aussi de la proximité du « Thanks Giving Day », jour de congé à la Bourse. En dépit du calme qui résulta de ce fait, la tendance du marché fut à la hausse, le chiffre des transactions étant pourtant relativement bas à 1.200.000.

L'ouverture fut ferme. Au début de la séance, les prix montèrent par fractions jusqu'à un point, la hausse étant menée par les ferroviaires, les aciéries et les automobiles; mais des prises de bénéfices se produisirent bientôt. Alors les cotations devinrent erratiques, mais demeurèrent pour la plupart en hausse de quelques fractions.

Bien que quelques « points mous » aient subsisté dans l'après-midi, les prix montèrent par ailleurs de sommes allant jusqu'à deux dollars, les ferroviaires, les aciéries et les marchandises étant en tête de la hausse. Anaconda Copper, qui est propriétaire virtuel de Greene Cananea Copper, manifesta de la fermeté sur le paiement d'un dividende plus élevé par ce dernier. La clôture fut ferme.

LES VENTES DE LAINES

A TOURCOING

La dernière série des ventes publiques de Tourcoing pour l'année 1935 s'est terminée mercredi aux Magasins généraux de Tourcoing, sous le ministère de MM. E. Guéranger et F. Lapersonne, H. Parent et Dervaux, qui ont offert un catalogue composé de laines brutes et lavées et de déchets de peignage, qui fut entièrement vendu, avec des enchères animées et une hausse moyenne de 15 % sur tous les genres, indistinctement sur les ventes précédentes.

L'après-midi fut consacrée à la vente de blousses.

Les acheteurs locaux et étrangers poussèrent vivement les enchères et le catalogue entier fut vendu.

La hausse enregistrée peut se fixer à 15 % sur tous les genres offerts, composés en grande partie de schlumberger. Les lyster et noble étaient peu représentés.

JOURNAL DE ROUBAIX

ABONNEMENTS

Nord et départements limitrophes.	3 mois, 22 fr. 6 mois, 40 fr. 1 an, 75 fr.
France et colonies..	3 mois, 30 fr. 6 mois, 60 fr. 1 an, 110 fr.
Belgique	3 mois, 25 fr. 6 mois, 45 fr. 1 an, 80 fr.

Compte chèques postaux : Lille 97